

Doctrines

Législation Communautaire

Bourse et marchés financiers

- (063288) Quelques réflexions sur la Décision (UE) 2018/795 du 22 mai 2018 [Interdiction de la commercialisation des options binaires], GAUVIN Alain (Banque et droit, 01/11/18, n°182)

Législation Nationale

Bourse et marchés financiers

- (063311) Les épargnants à l'heure du risque, (Banque, 01/12/18, n°826, p.18-35)
- (063289) L'AMF, autorité des marchés non financiers , MATHIS Bruno (J.C.P. G., 10/12/18, n°50, p.2226)
- (063258) Chronique de droit des marchés financiers 2017 : information avant tout, MULLER Anne-Catherine (Droit et patrimoine, 01/12/18, n°286, p.46-55)

Commercial

- (063303) Secret des affaires : une nouvelle protection de l'innovation, LEFEVRE Audrey, BEN ABDELADHIM Sara (Expertises, 01/12/18, n°441, p.411-416)
- (063259) Enfin une loi française sur le secret des affaires !, (Droit et patrimoine, 01/12/18, n°286, p.21-45)

Garantie

- (063292) Mention manuscrite et cautionnement d'un bail d'habitation : entre étonnement et interrogations, GOUËZEL Antoine (Dalloz, 13/12/18, n°43, p.2380-2383)

Immobilier et urbanisme

- (063310) Baux, copropriété : que change la loi Elan ?, PIEDELIEVRE Stéphane (J.C.P. N., 07/12/18, n°49, p.25-43)
- (063296) La réforme du droit des contrats et ses impacts sur les contrats de construction : enjeux, risques et solutions, PRAUD Jean-Lou (Gazette du Palais, 11/12/18, n°338)

Nouvelles technologies et commerce électronique

- (063305) Données personnelles : quand la conformité prend le pas sur le droit, WEINBAUM Noémie (Expertises, 01/12/18, n°441, p.42-425)
- (063301) La transformation numérique au service de la Justice , HARDOUIN Stéphane (J.C.P. G., 10/12/18, n°50, p.2263-2269)
- (063272) Phénomènes de masse et droit des données, BERGÉ Jean-Sylvestre, LE MÉTAYER Daniel (Communication - commerce électronique, 01/12/18, n°12)

Institutions bancaires et financières

Législation

- (063306) Décision de la Commission des sanctions de l'AMF du 6 décembre 2018 à l'égard de la société Exane Derivatives et de M. Rémi Douchet (Commission des sanctions AMF, 10/12/18)

Jurisprudence

Législation Nationale

Banque

- **(063302) Travaux en retard et déblocage des fonds**

L'établissement bancaire qui répond aux appels de fonds après remise d'une attestation d'avancement des travaux n'a pas à effectuer d'investigations sur la réalité de l'avancement des travaux. (Cass.Civ. - 26/09/18 - 17-19535 : Gazette du Palais 2018, n°328 - note de ZALEWSKI-SICARD Vivien)

- **(063299) Précisions sur la nullité du mandat de syndic pour défaut d'ouverture d'un compte bancaire séparé**

La demande en annulation d'une assemblée générale en raison de la nullité de plein droit du mandat du syndic pour défaut d'ouverture, à l'expiration du délai de 3 mois suivant sa désignation, d'un compte bancaire séparé au nom du syndicat implique qu'il soit statué contradictoirement à l'égard du syndic sur le manquement qui lui est reproché. La décision, prise en application du septième alinéa de l'article 18 de la loi n° 65-557 du 10 juillet 1965, par laquelle l'assemblée générale dispense le syndic de l'obligation d'ouvrir un compte bancaire ou postal séparé au nom du syndicat, fixe la durée pour laquelle cette dispense est donnée. (Cass.Civ. - 25/10/18 - 17-20131 : Gazette du Palais 2018, n°338 - note de PARMENTIER Marine)

- **(063241) Nouvelles précisions sur le champ d'application de l'article L. 650-1 du Code de commerce**

L'article L. 650-1 du Code de commerce limitant la mise en œuvre de la responsabilité du créancier à raison des concours qu'il a consentis, sans distinguer selon que ce créancier a déclaré ou non une créance au passif du débiteur mis en procédure collective, la généralité des termes de ce texte ne permet pas d'exclure du bénéfice de son application un créancier qui ne le serait plus au jour de l'ouverture de la procédure collective du bénéficiaire des concours. (Cass.Com - 19/09/18 - 17-12596 : Bulletin Joly Sociétés 2018, n°12 - note de LASSERRE CAPDEVILLE Jérôme)

Bourse et marchés financiers

- **(063293) Commission des sanctions de l'AMF : effet dévolutif du recours et autorité de la chose jugée**

« En statuant ainsi, alors que, lorsque l'irrégularité ayant motivé l'annulation d'une décision de la commission des sanctions de l'AMF n'est pas de nature à affecter la validité de la procédure antérieure ni des actes de saisine, il appartient à la cour d'appel, en vertu de l'effet dévolutif du recours, de se prononcer sur le fond de l'affaire qui lui est soumise, et qu'elle avait constaté que l'arrêt du 24 octobre 2013 avait annulé la décision de la commission des sanctions sans statuer sur le fond de l'affaire ni ordonner le renvoi de la procédure devant l'AMF aux fins de reprise de l'instruction, ce dont il résultait que cette décision, devenue irrévocable, avait eu pour effet de mettre fin aux poursuites, qui ne pouvaient être reprises, la cour d'appel, qui a méconnu la portée de l'arrêt du 24 octobre 2013, a violé les textes susvisés » (Commission des sanctions de l'AMF - 06/10/18 : Dalloz 2018, n°43, p.2401 - note de SCHMIDT Dominique)

- **(063293) Commission des sanctions de l'AMF : effet dévolutif du recours et autorité de la chose jugée**
« En statuant ainsi, alors que, lorsque l'irrégularité ayant motivé l'annulation d'une décision de la commission des sanctions de l'AMF n'est pas de nature à affecter la validité de la procédure antérieure ni des actes de saisine, il appartient à la cour d'appel, en vertu de l'effet dévolutif du recours, de se prononcer sur le fond de l'affaire qui lui est soumise, et qu'elle avait constaté que l'arrêt du 24 octobre 2013 avait annulé la décision de la commission des sanctions sans statuer sur le fond de l'affaire ni ordonner le renvoi de la procédure devant l'AMF aux fins de reprise de l'instruction, ce dont il résultait que cette décision, devenue irrévocable, avait eu pour effet de mettre fin aux poursuites, qui ne pouvaient être reprises, la cour d'appel, qui a méconnu la portée de l'arrêt du 24 octobre 2013, a violé les textes susvisés » (Commission des sanctions de l'AMF - 06/10/18 : Dalloz 2018, n°43, p.2401 - note de SCHMIDT Dominique)

Garantie

- **(063291) Clause abusive et office du juge dans l'appréciation du caractère abusif dans le cadre d'un recours subrogatoire de la caution**
Par un arrêt du 10 octobre 2018, rendu par la 1re chambre civile, la Cour de cassation consolide sa jurisprudence en ce qui concerne la question du relevé d'office d'une clause abusive et illustre une nouvelle fois l'influence qui peut s'exercer de la part du juge européen sur le juge national. (Cass.Civ. - 10/10/18 - 17-20441 : J.C.P. G. 2018, n°50 - note de METAIS Philippe , VALETTE Elodie)

Immobilier et urbanisme

- **(063255) Marchés de travaux - Garantie de paiement et droit des procédures collectives**
« Aucune disposition propre aux procédures collectives n'empêche l'administrateur et le débiteur, s'ils veulent que les travaux reprennent, d'effectuer les diligences nécessaires à l'obtention de la garantie financière de paiement de l'article 1799-1 du Code civil. L'ouverture d'une procédure collective ne peut avoir pour effet de contraindre un entrepreneur ayant, avant cette ouverture, régulièrement notifié le sursis à l'exécution de ses travaux, à les reprendre sans obtenir la garantie financière édictée par l'article 1799-1 du Code civil. » (Cass.Com - 10/10/18 - 17-18547 : Construction et urbanisme 2018, n°12 - note de SIZAIRE Christophe)

- **(063309) Signature électronique : vers une meilleure reconnaissance par les tribunaux du fond?**

Par un jugement du 18 septembre 2018, le tribunal d'instance de Nîmes confirme que le fichier de preuve est l'alpha et l'omega de la démonstration de l'existence de la signature électronique. (Tribunal d'instance - Nîmes - 18/09/18 : Expertises 2018, n°441, p.426 - note de RENARD Isabelle)

- **(063276) La CNIL rappelle à la loi les éditeurs d'outils de ciblage publicitaire intégrés dans les applications mobiles**

Le recueil en bloc du consentement lors de l'installation d'une application ne permet pas de considérer que le mobinaute a valablement consenti à la collecte de ses données de localisation à des fins de ciblage marketing [4 décisions de la CNIL MED 2018-023 25/06/18, MED 2018-022 25/06/18, MED 2018-043 08/10/18, MED 2018-042 30/10/18 et 4 délibérations CNIL, 2018-287 et 2018-288 du 05/07/18, 2018-343 du 8/11/18 et 2018-344 du 18/10/18] (Communication - commerce électronique 2018, n°12 - note de METALLINOS Nathalie)

Pénal

- **(063300) Compte centralisateur et détournement de fonds**

Commettent un abus de confiance le vendeur et le notaire qui ne reversent pas sur le compte centralisateur les sommes payées par les acquéreurs, en violation des dispositions des actes de vente en l'état futur d'achèvement. (Cass.Crim - 12/09/18 - 17-82316 : Gazette du Palais 2018, n°338 - note de ZALEWSKI-SICARD Vivien)

Procédures collectives

- **(063242) Conditions de recevabilité de la demande de report de la date de cessation des paiements**

La recevabilité de l'action en report de la date de cessation des paiements n'est pas subordonnée à la vérification préalable des créances. Justifie légalement sa décision la cour d'appel qui relève par motifs propres adoptés que c'est en qualité de président de la société débitrice et non en son nom propre que la société SCB a été assignée par le liquidateur judiciaire, en vue du report de la date de cessation des paiements. (Cass.Com - 03/10/18 - 17-14579 : Bulletin Joly Sociétés 2018, n°12 - note de CAMENSULI-FEUILLEARD Laurence)

Sociétés et autres groupements

- **(063307) Le droit de vote et l'article 1844 du Code civil : réflexions sur un arrêt récent**

Un arrêt récent valide l'exclusion d'un associé en application d'une clause requérant " l'unanimité moins les voix de l'associé mis en cause ". Le professeur Alain Couret livre ses réflexions sur cette solution inattendue par rapport à la jurisprudence antérieure. (Cass.Com - 24/10/18 - 17-26402 : B.R.D.A. 2018, n°23, p.22 - note de COURET Alain)

- **(063233) Droit de partage - L'actif net soumis au droit de partage**

Le droit de partage s'applique à l'actif net diminué du capital social et augmenté des primes non incorporées au capital. (Cass.Com - 26/09/18 - 16-24070 : Droit des sociétés 2018, n°12 - note de HOVASSE Henri)

Textes

Législation Communautaire

Banque

- (063285) Décision d'exécution (PESC) 2018/1946 du Conseil du 10 décembre 2018 mettant en œuvre la décision (PESC) 2015/740 concernant des mesures restrictives en raison de la situation au Soudan du Sud (J.O.U.E. série L n°314 du 11/12/18, p.62)
- (063284) Décision (PESC) 2018/1945 du Conseil du 10 décembre 2018 modifiant la décision 2010/231/PESC concernant des mesures restrictives à l'encontre de la Somalie (J.O.U.E. série L n°314 du 11/12/18, p.61)
- (063283) Décision (PESC) 2018/1944 du Conseil du 10 décembre 2018 abrogeant la décision 2010/127/PESC concernant des mesures restrictives à l'encontre de l'Érythrée (J.O.U.E. série L n°314 du 11/12/18, p.60)
- (063282) Décision (PESC) 2018/1940 du Conseil du 10 décembre 2018 modifiant la décision 2010/788/PESC concernant l'adoption de mesures restrictives à l'encontre de la République démocratique du Congo (J.O.U.E. série L n°314 du 11/12/18, p.47)
- (063279) Règlement d'exécution (UE) 2018/1934 du Conseil du 10 décembre 2018 mettant en œuvre l'article 20, paragraphe 3, du règlement (UE) 2015/735 concernant des mesures restrictives eu égard à la situation au Soudan du Sud (J.O.U.E. série L n°314 du 11/12/18, p.11)

- (063278) Règlement (UE) 2018/1933 du Conseil du 10 décembre 2018 modifiant le règlement (UE) n° 356/2010 instituant certaines mesures restrictives spécifiques à l'encontre de certaines personnes physiques ou morales, entités ou organismes, en raison de la situation en Somalie (J.O.U.E. série L n°314 du 11/12/18, p.9)
- (063273) Règlement d'exécution (UE) 2018/1931 du Conseil du 10 décembre 2018 mettant en œuvre l'article 9 du règlement (CE) n° 1183/2005 instituant certaines mesures restrictives spécifiques à l'encontre des personnes agissant en violation de l'embargo sur les armes imposé à la République démocratique du Congo (J.O.U.E. série L n°314 du 11/12/18, p.1)
- (063267) Décision (PESC) 2018/1930 du Conseil du 10 décembre 2018 modifiant la décision 2014/145/PESC concernant des mesures restrictives eu égard aux actions compromettant ou menaçant l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'indépendance de l'Ukraine (J.O.U.E. série L n°313 I du 10/12/18, p.5)
- (063266) Règlement d'exécution (UE) 2018/1929 du Conseil du 10 décembre 2018 mettant en œuvre le règlement (UE) n° 269/2014 concernant des mesures restrictives eu égard aux actions compromettant ou menaçant l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'indépendance de l'Ukraine (J.O.U.E. série C n°313 I du 10/12/18, p.1)
- (063262) Avis de la banque centrale européenne du 20 novembre 2018 sur une proposition de directive sur les gestionnaires de crédits, les acheteurs de crédits et le recouvrement de garantie (CON/2018/54)
(J.O.U.E. série C n°444 du 10/12/18. p.15)
- (063261) Avis de la Banque centrale européenne du 9 novembre 2018 sur une proposition de règlement sur la création d'un mécanisme européen de stabilisation des investissements (CON/2018/51) (J.O.U.E. série C n°444 du 10/12/18, p.11)

Civil

- (063281) Règlement d'exécution (UE) 2018/1935 de la Commission du 7 décembre 2018 établissant les formulaires mentionnés dans le règlement (UE) 2016/1103 du Conseil mettant en œuvre une coopération renforcée dans le domaine de la compétence, de la loi applicable, de la reconnaissance et de l'exécution des décisions en matière de régimes matrimoniaux (J.O.U.E. série L n°314 du 11/12/18, p.14)

Nouvelles technologies et commerce électronique

- (063269) Décision (UE) 2018/1927 de la Commission du 5 décembre 2018 portant règles internes relatives au traitement des données à caractère personnel par la Commission européenne dans le domaine de la concurrence en ce qui concerne la communication d'informations aux personnes concernées et la limitation de certains droits (J.O.U.E. série L n°313 du 10/12/18, p.39)

Législation Nationale

Banque

- (063295) Décret n° 2018-1118 du 10 décembre 2018 relatif aux frais bancaires perçus par les établissements de crédit à la suite d'une notification par un comptable public d'une saisie administrative à tiers détenteur (J.O. n°287 du 12/12/18)
- (063294) Arrêté du 11 décembre 2018 portant application des articles L. 562-3 et suivants, et L. 745-13, L. 755-13 et L. 765-13 du code monétaire et financier (J.O. n°287 du 12/12/18)
- (063274) Règlement (UE) 2018/1932 du Conseil du 10 décembre 2018 abrogeant le règlement (UE) n°667/2010 concernant certaines mesures restrictives à l'égard de l'Érythrée (J.O.U.E. série L n°314 du 11/12/18, p.8)
- (063271) Arrêté du 7 décembre 2018 portant application des articles L. 562-3, L. 745-13, L. 755-13 et L. 765-13 du code monétaire et financier (J.O. n°286 du 11/12/18)

Commercial

- (063313) Décret n° 2018-1126 du 11 décembre 2018 relatif à la protection du secret des affaires (J.O. n°288 du 13/12/18)

Nouvelles technologies et commerce électronique

- (063312) Ordonnance n° 2018-1125 du 12 décembre 2018 prise en application de l'article 32 de la loi n° 2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles et portant modification de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et diverses dispositions concernant la protection des données à caractère personnel (J.O. n°288 du 13/12/18)

Public

- (063270) Loi n° 2018-1104 du 10 décembre 2018 de finances rectificative pour 2018 (J.O.U.E. série L n°286 du 11/12/18)